

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Nice, le 31 juillet 2023

### Mardi 1<sup>er</sup> août 2023 : Vigilance Feux de forêt - risque d'incendie Plusieurs interdictions dans les massifs des Alpes-Maritimes

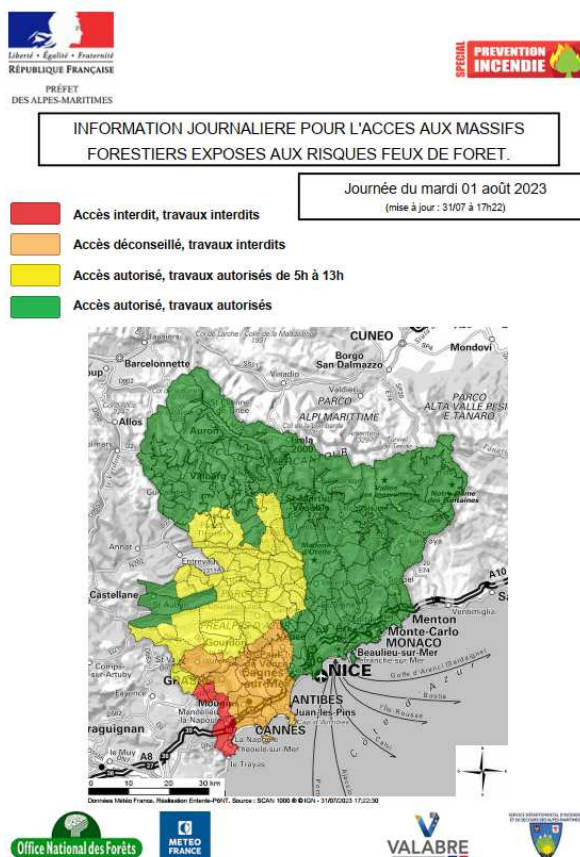
Les massifs Esterel et Tanneron ont été classés en risque incendie - feux de forêt «très sévère / rouge» pour la journée de demain, mardi 1er août 2023.

**Ces deux massifs forestiers seront donc fermés. L'accès, la circulation et les travaux y sont interdits.** Ils sont signalés en rouge sur la carte.

**L'accès aux massifs du Littoral Ouest est déconseillé et les travaux sont interdits** (en orange sur la carte).

**L'accès au massif du Moyen Pays Ouest est autorisé et les travaux sont autorisés uniquement de 5h à 13h** (en jaune sur la carte).

**Les autres massifs du département sont ouverts** (en vert sur la carte).



147 Boulevard du Mercantour

06200 NICE

Suivez-nous sur :

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



PrefeT06

**Bureau de la  
Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr)

Pour rappel, l'emploi du feu est strictement interdit sur l'ensemble du département des Alpes-Maritimes du 1er juillet au 30 septembre et la plus grande prudence est recommandée aux abords des massifs.

La prévention des feux de forêts passe par le respect de quelques règles rappelées ci-dessous.

**Rappel des conseils généraux de comportement à adopter :**

- n'allumez pas de feu à proximité des massifs boisés ;
- ne jetez pas les mégots de cigarettes par la fenêtre de la voiture;
- respectez les interdictions d'accès signalées;
- si vous êtes témoin d'un début d'incendie, donnez l'alerte en localisant le feu avec précision, en composant le numéro 18 (ou 112, numéro européen).

Plus d'informations sur la prévention, les consignes de comportement, la réglementation de l'emploi du feu et la cartographie du risque d'incendie sur le site Internet des services de l'Etat : <https://www.risque-prevention-incendie.fr/alpes-maritimes/>

Un feu sur deux est la conséquence d'une imprudence.  
Soyons vigilants et protégeons nos forêts et notre patrimoine environnemental.

**Bureau de la  
Communication Interministérielle**

Mél : [pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:pref-communication@alpes-maritimes.gouv.fr)

147 Boulevard du Mercantour

06200 NICE

Suivez-nous sur :

[www.alpes-maritimes.gouv.fr](http://www.alpes-maritimes.gouv.fr)



@prefet06



PrefeT06